



## Contrat de prêt et obligations du créancier

Par **christinela**, le **14/04/2014** à **23:06**

Bonjour, je suis Mandataire Judiciaire à la Protection des majeurs et comme beaucoup de personnes je viens chercher une réponse auprès de vous.

Je suis en charge d'un majeur protégé retraité qui a fait de nombreux prêts (mobilier, immobilier), ses ressources de retraité était de 850 EUROS et celle de sa concubine était l'aah. A la suite du décès de sa compagne il lui a été impossible de faire face au remboursement de ses crédits. Donc ma question est la suivante : est il vrai que si les organismes de crédits ne me fournissent pas la copie des contrats afin de contrôler les ressources présent en compte et le taux d'endettement du couple à l'époque, il m'est possible de contester et de faire valoir la caducité des prêts

Merci pour vos réponses qui me permettrons peut être d'aider au mieux ce monsieur afin d'éviter la vente judiciaire de sa maison d'habitation.

Cordialement  
christine L